

EANE

VALEUR

LECALE

Dépt A 20/11 du M. 01.11.

CESSION DE PARTS

Les soussignés :

- Monsieur GERAL Laurent, né le 25/09/1958 à NEUVIC ENTIER 87 demeurant 12 rue Sylvain BLANCHET 23000 GUERET d'une part.
- Monsieur PEINTURIER Joël né le 28/08/1961 à GRAND-BOURG 23 demeurant 9 rue de la NAVE 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Ont, préalablement à la cession de part, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Monsieur GERAL Laurent est titulaire de 667 parts sociales de 16 € chacune, portant les numéros 001 à 667 sur les 667 parts composant actuellement le capital de la société 3TIC, société à responsabilité limitée au capital de 10 672 Euros, dont le siège social est 25 Avenue de la République 23000 GUERET. La dite société constituée suivant acte sous seing privé en date du 18/03/2002 enregistrée et publiée est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GUERET sous le numéro 441 494 655, et, au répertoire des entreprises SIRET sous le numéro 441 494 655 00034

Cession des parts.

Monsieur GERAL Laurent cède et transporte 133 parts, sous les garanties habituelles de fait et de droit à Monsieur PEINTURIER Joël qui accepte les 133 parts de 16 € numéro 001 à 133, dont il est titulaire dans la société

Propriété – Jouissance

Monsieur PEINTURIER Joël sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux dites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Monsieur PEINTURIER Joël aura notamment droit à toute répartition de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuée au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 150.376 Euros par part soit au total 20 000 Euros pour les 133 parts cédées.
Ce prix est payé à l'instant même par chèque

Agrément

Il est ici précisé que la cession de parts à Monsieur PEINTURIER Joël a été agréée par la collectivité des associés de la SARL 3TIC signataire de la présente cession

L.G.
— J.P.

Dépôt de l'acte

Conformément à l'article 1690 du code civil, la présente cession sera signifiée à la société 3TIC à la requête de Monsieur PEINTURIER Joël Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de cette formalité, ainsi que pour le dépôt en annexe au registre du commerce.

Frais

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M Monsieur PEINTURIER Joël qui s'y oblige expressément.

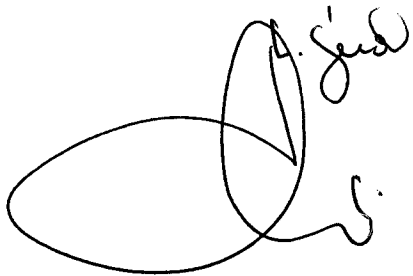
Déclaration pour les services fiscaux

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la société 3TIC ne possède aucun bien immobilier et que par conséquent, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières datées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière

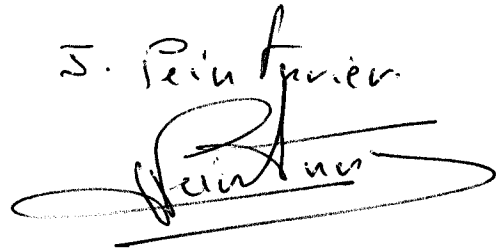
Fait en cinq originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés

A GUERET le

17 Avril 2010



J. Peinturier



Enregistré a : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
GUERET

Le 23/12/2010 Bordereau n°2010/1 735 Case n°3

Ext 4536

Enregistrement : 462 €

Pénalités : 52 €

Total liquidé : cinq cent quatorze euros

Montant reçu : cinq cent quatorze euros

L'Agente

Michelle BOUYERON

